

verra octroyer un bonus de rétroactivité d'environ \$10,000 dès que ces mesures entreront en vigueur.

C'est bien beau de parler de ces traitements élevés, mais il faut les comparer à l'échelle des salaires. J'ai consulté les documents dont je disposais pour voir à quels salaires ces traitements se comparaient et pour voir également si c'était une rémunération raisonnable, car cela doit paraître très élevé aux yeux de certains. J'ai parlé du rapport de la Commission dirigée par le docteur McIsaac et le sénateur Leon Balcer sur le traitement des députés et sénateurs. Dans ce rapport, il est recommandé que les ministres touchent un certain traitement en tant que ministres et un autre en tant que députés pour un total de \$80,000 en date du 1^{er} avril 1980. A cette somme, rétroactive au 1^{er} avril dernier, il faut ajouter un indice d'augmentation de 7 p. 100 prévu dans la loi. Bien entendu, il faut pour cela que la mesure soit adoptée et, à ce moment-ci, cela demeure hypothétique. Cette hausse de 7 p. 100 porterait les traitements des ministres à \$85,600 ce mois-ci, ce qui équivaut sensiblement aux \$86,600 que ce bill accorderait au vérificateur général.

J'ai également établi une comparaison avec les traitements versés à un fonctionnaire SX-4, qui se situe à peu près au niveau de sous-ministre. D'après mes calculs, un SX-4, qui vient juste après le sous-ministre, gagnerait environ \$77,000 ou \$78,000.

J'ai établi une autre comparaison avec les traitements des gens qui occupent des postes de direction dans d'autres secteurs au pays. J'ai constaté que le président-directeur général de la compagnie Westcoast Petroleum touche un traitement de base de \$110,000. A l'autre bout de l'échelle, le cadre supérieur le mieux payé que l'on n'ait jamais vu au Canada est M. Sinclair, du Canadien Pacifique, dont le traitement de base est de \$568,000. Il existe donc dans les milieux industriels un vaste éventail de traitements qui traduit la valeur présumée de certains cadres supérieurs . . .

M. Knowles: Vous parlez des salaires qu'ils touchent.

M. Clarke: Comme mon collègue à ma gauche le dit, il s'agit des salaires qu'ils touchent. Il vaut mieux que les actionnaires ou les contribuables soient convaincus que ces personnes méritent leurs salaires sinon des changements pourraient bien être apportés.

J'ai aussi pensé qu'il serait utile de fixer un traitement de base pour notre nouveau vérificateur général et d'établir une comparaison avec ce que gagnent ses collègues du secteur privé, afin de voir ce qu'il toucherait s'il était demeuré dans le secteur privé. Il était associé principal dans une société nationale d'experts-comptables à Vancouver. Or, d'après mes recherches, les experts-comptables de la Colombie-Britannique reçus entre 1959 et 1965 gagnent en moyenne \$69,000 par année. Ceux qui ont quitté la Colombie-Britannique pour vivre ailleurs gagnent en moyenne \$77,000 par année. La génération précédente des experts-comptables, c'est-à-dire celle des promotions de 1950 à 1958, gagne en moyenne \$70,000 en Colombie-Britannique et \$88,000 ailleurs. D'après le sondage effectué par l'Institut des experts-comptables de la Colombie-Britannique, il m'est impossible de dire si ces chiffres s'appliquent aux personnes qui ont continué dans cette voie ou qui se sont dirigés dans d'autres carrières. Je connais suffisamment la

Vérificateur général—Loi

profession pour savoir quelle est la situation de ceux qui sont associés aux maisons importantes. Je ne pense pas me tromper en affirmant que le nouveau vérificateur général, M. Dye, fait certainement un grand sacrifice financier en acceptant de servir le Parlement. D'ailleurs, on peut dire la même chose de tous les juges, dont le traitement sert de chiffre de base pour établir celui de M. Dye. Je suis certain qu'un bon nombre sinon la totalité des sous-ministres qui travaillent pour le gouvernement et les contribuables sont dans le même cas, même si les contribuables ont parfois des raisons d'en douter.

Nous avons récemment engagé un agent financier en chef pour le gouvernement du Canada. Je veux parler du contrôleur général. Il est classé au niveau DM-3, la catégorie qui a l'échelle de traitements la plus élevée du gouvernement fédéral. Le traitement moyen de ceux qui détiennent ce poste à l'heure actuelle s'élève à \$77,300 et le traitement maximum est de \$85,000.

Nous nous rendons tous compte qu'il n'est pas excessif de fixer le traitement du nouveau vérificateur général en fonction de celui des juges, bien que beaucoup trouvent sans doute un tel montant extravagant. Je voudrais maintenant examiner pourquoi cela peut sembler excessif d'accorder des traitements aussi élevés. Il n'y a pas tellement longtemps, de tels traitements n'existaient pas. Il y a huit ans, quand j'ai été élu à la Chambre, le traitement des députés était de \$18,000. Depuis, le chiffre a presque doublé. Il est très facile pour moi d'en imputer le blâme à la politique du gouvernement qui a rendu les traitements aussi élevés nécessaires et aux tendances inflationnistes qui sont causées presque directement et entièrement par la politique financière et monétaire du gouvernement. Seul le gouvernement peut dépenser des milliards de dollars de plus que ses moyens ne le lui permettent, comme il le fait régulièrement depuis quelques années. Seul le gouvernement peut augmenter la masse monétaire et favoriser ainsi les terribles tendances inflationnistes qui causent tellement de problèmes au Canada à l'heure actuelle. Il y a eu ce mois-ci, à Ottawa, une conférence très importante et très sérieuse sur les pensions. Cette conférence a dû être tenue à cause de l'inflation entraînée par la politique du gouvernement actuel.

● (1230)

Si nous nous reportons en arrière, avant que le gouvernement actuel n'ait pris le pouvoir, nous constatons que l'inflation était presque négligeable et que les taux d'intérêt étaient beaucoup moins élevés. Les gens pouvaient emprunter des banques à 6 p. 100 ou moins, alors qu'aujourd'hui les taux sont trois fois plus élevés. Bien sûr, on ne peut pas s'attendre que les gens investissent dans les institutions financières à un taux d'intérêt inférieur à celui de l'inflation pour subir en fait une perte permanente de leur pouvoir d'achat. Cela a des conséquences directes sur les taux d'intérêt que doivent payer ceux qui veulent emprunter pour faire des achats personnels ou s'acheter des maisons, car les investisseurs tiennent à bénéficier d'un taux d'intérêt proportionné aux taux d'inflation courant, et ils veulent aussi être indemnisés de la perte temporaire de leur pouvoir d'achat. De plus, les banques et les autres institutions financières ont besoin d'une marge de profit pour couvrir leurs frais d'exploitation et pour assurer un rendement financier à leurs propriétaires, leurs actionnaires, etc.